



CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Nombre de membres composant le Conseil 33  
Nombre de membres présents à la séance 26  
Nombre de membres représentés 6  
Nombre de membres non représentés 1

Le mardi 11 octobre 2022 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Madame Laura MANACH, Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Julien KARAM donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :**

Monsieur Areski OUDJEBOUR

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 15**

**APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RELAIS PETITE ENFANCE**

**PREAMBULE - Madame Liliane REUSCHLEIN, 8ème Adjointe au Maire déléguée à la petite enfance**

Mes chers collègues,

La Ville de Joinville-le-Pont a ouvert un Relais Assistant(s) Maternel(s), ou RAM, le 15 novembre 2017. La structure est située 6 bis rue Henri Vel-Durand, dans des locaux qu'elle partage avec le multi-accueil Les Petits Chéris.

L'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles a modifié le nom de cette structure, qui s'appelle désormais Relais Petite Enfance, ou RPE, afin de renforcer l'accent mis sur une meilleure prise en compte de la parentalité.

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, de rencontres, d'échanges et d'animations, neutre et professionnalisant. Il propose aux assistant(e)s maternel(le)s et aux gardes d'enfants à domicile un espace de rencontres et d'échanges professionnels ainsi que des temps d'informations complémentaires visant à les soutenir dans l'exercice de leur profession. Il offre aux parents une information sur les différents modes d'accueil des jeunes enfants sur la commune, une aide dans leur recherche d'un mode de garde et une information sur la fonction d'employeur. Il accompagne également les parents dans leur fonction parentale. Il organise enfin pour les enfants des temps d'accueil-jeux, en présence de leur assistant(e) maternel(le) ou de leur garde à domicile.

Le règlement intérieur qui est soumis à votre approbation précise les missions du RPE, ses modalités de fonctionnement (horaires d'ouverture et modalités de fréquentation) ainsi que les règles de vie que ses usagers sont invités à respecter.

Je vous propose d'approuver le règlement intérieur du Relais Petite Enfance de Joinville-le-Pont annexé à la présente délibération.

Principaux textes réglementaires	- ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles
Principaux documents de référence	- règlement intérieur du Relais Petite Enfance et ses annexes (fiche d'inscription AM et GED et fiche autorisation parentale)

A reçu un avis favorable en Commission Enfance et Jeunesse du 04/10/2022

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité



**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le règlement intérieur du Relais Petite Enfance.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tout document en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 14 OCT. 2022

Télétransmise au contrôle de légalité le : 13 OCT. 2022 A Joinville-le-Pont le

221011\_15

21 OCT. 2022

